



LE BROC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28/06/2021**

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	11
Pouvoirs	3
Suffrages exprimés	14

Vote pour	14
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juin à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le **23/06/2021**

PRÉSENTS : Mmes et MM. AUDIBERT C – BERNARD – BUCARO – HEURA – KARROUCHI – LAMY – PALAGONIA – PIROUD – ROUX – SION – YACOUB

**REPRÉSENTÉS : Mme ADAMO par Mme BERNARD
M. DALIBARD par M. LAMY
Mme SNITSELAAR par Mme SION**

ABSENT : M. AUDIBERT R

Secrétaire de séance : **M. BUCARO**

**CULTURE
ECOLE DE MUSIQUE
Adoption des Tarifs et du Règlement intérieur**

Madame PIROUD, adjointe à la culture,

Rappelle qu'en 2014, la commune s'est vu transférer la compétence culture et ainsi la gestion de l'école de musique suite à la dissolution de la Communauté de Commune des Côteaux d'Azur,

Rappelle également que par délibération 2013-137 du 25/11/2013, le conseil municipal a délibéré sur les tarifs de l'école de musique.

Indique la volonté de mettre à jour les tarifs en vigueur depuis cette date afin d'obtenir une tarification plus cohérente avec les structures voisines et pouvoir faire face à la hausse continue des coûts de fonctionnement.

Propose la tarification suivante :

COURS INDIVIDUELS :

Tarification au trimestre	
Résidents brocois et agents communaux du Broc Dégressivité par foyer fiscal	Résidents extérieurs à la commune du Broc : Dégressivité par foyer fiscal
o 1er instrument : 70,00 euros	o 1 ^{er} instrument : 110,00 euros
o 2 ^{ème} instrument : 62,00 euros	o 2 ^{ème} instrument : 100,00 euros
o 3 ^{ème} instrument : 54,00 euros	o 3 ^{ème} instrument et plus : 90,00 euros
o 4 ^{ème} instrument : 47,00 euros	
o 5 ^{ème} instrument et plus : 42,00 euros	

COURS COLLECTIFS :

Tarification au trimestre	
Résidents brocois et agents communaux du Broc	Résidents extérieurs à la commune du Broc
○ Ateliers collectifs : 40.00 €	○ Ateliers collectifs : 80.00 €

Propose de compléter cette grille tarifaire par les propositions suivantes :

- Chaque élève inscrit à une discipline vocale ou instrumentale individuelle peut disposer librement de l'accès aux ateliers collectifs. Ces ateliers concernent la musique d'ensemble, l'électroacoustique, la formation musicale, le djembé, la batucada, la chorale, l'atelier chant-percussions, l'ensemble flûte, l'ensemble vents juniors, méthode Suzuki-violoncelle, ensemble cordes et l'éveil musical.
- La location d'instruments auprès du parc instrumental de l'école est fixée à 20 € par trimestre et le chèque de caution déposé à cette occasion peut correspondre au prix d'achat de l'instrument qui sera taxé d'une dégressivité usuelle de 5% chaque année.



Présente le projet de règlement intérieur qui entrera en vigueur à compter de la rentrée 2021-2022

Le Conseil Municipal, l'exposé de Madame PIROUD entendu, après en avoir délibéré :

- ADOPTE les tarifs de l'école de musique à compter de la rentrée 2021-2022
- ADOPTE le règlement intérieur de l'école de musique présenté et ci-annexé
- DESIGNÉ Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,
Philippe HEURA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le - 2 JUIL. 2021 , à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le - 2 JUIL. 2021 . Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.